



CONSULTATION SUR LA FUTURE STRATEGIE « UE 2020 »

Contribution de la Région Midi-Pyrénées - France -

*[au document de travail de la Commission européenne
COM(2009)647 final du 24.11.2009]*

Janvier 2010

De fortes attentes sur la future Stratégie de l'Union européenne à l'horizon 2020

La stratégie de Lisbonne arrive à échéance. Le moment est donc propice pour répondre aux questions qui se posent quant à son efficacité économique et à la réflexion politique qui l'a inspirée. Ces questions sont particulièrement sensibles en raison de la crise actuelle.

La Région Midi-Pyrénées se réjouit de la volonté de l'Union européenne de se doter d'une nouvelle Stratégie de développement et tient dès lors à saluer ce document de consultation de la Commission européenne qui vise à définir les objectifs majeurs de cette stratégie à l'horizon 2020.

Elle regrette cependant que cette concertation essentielle ait été organisée dans une période peu pertinente car marquée par les fêtes de fin d'année, et avec un délai de réponse imparti extrêmement court par rapport aux enjeux.

Une grande implication des Régions dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne

La future Stratégie « UE 2020 » doit succéder à la Stratégie de Lisbonne, initiée en 2000 et qui s'achève en 2010.

Si la Stratégie de Lisbonne a permis un investissement accru des territoires dans l'innovation, la recherche et l'économie de la connaissance, force est de constater que les objectifs chiffrés (3% du PIB dans la recherche et le développement) n'ont pas été atteints. Toutefois, ce n'est pas le cas de la Région Midi-Pyrénées qui dispose de l'un des tout premiers potentiels de recherche publique et privée qui nous place, avec 4,1% du PIB régional consacré à la recherche et développement, au premier rang national, devant l'Ile-de-France. Cela montre ainsi que le succès des orientations de Lisbonne dépend très largement de sa cohérence avec l'approche territoriale incarnée et défendue par les Régions.

Les autorités locales et régionales européennes jouent d'ailleurs un rôle majeur dans l'application des politiques européennes au sens large, et plus particulièrement des orientations de Lisbonne et de Göteborg. Dans le cadre de la Politique de Cohésion, la Région Midi-Pyrénées a par exemple adopté une démarche consciente et volontariste pour inscrire ces objectifs au sein de son programme opérationnel 2007-2013. Il est dès lors très décourageant que les Régions n'ait pas été assez associées, par les Etats-membres, dans la conception, la mise en œuvre, la gouvernance et l'évaluation de ces orientations stratégiques.

Des orientations ambitieuses dans une logique économique, sociale et territoriale durable

La Région Midi-Pyrénées a pris connaissance avec attention des grandes priorités d'action qui sont proposées. Elle partage la vision d'une société européenne dynamique sur la plan de l'économie, de la recherche et de l'innovation tout en accordant une place majeure aux préoccupations sociales, territoriales et environnementales.

Elle est également favorable à ce que cette future Stratégie soit globale et intègre l'ensemble des stratégies thématiques européennes.

De manière générale, les trois grandes priorités proposées n'appellent pas de débat particulier, en ce sens qu'elles s'inscrivent entièrement dans les problématiques auxquelles sont aujourd'hui confrontés la majorité des territoires de l'Union européenne.

Il s'agit effectivement aujourd'hui :

- de « créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance », en accordant une large place à l'éducation et à la mobilité étudiante et professionnelle, et en créant des conditions attrayantes pour la recherche, l'innovation et la créativité ;
- de « favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous », en développant les mesures relatives à l'emploi grâce à la formation tout au long de la vie et à l'accompagnement des entreprises ;
- de « créer une économie compétitive, connectée et plus verte ».

La Région Midi-Pyrénées tient cependant à rappeler que les autorités locales et régionales de l'Union européenne sont déjà largement investies dans la mise en œuvre de ces thématiques.

A ce titre, elle souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur certains points.

La Région Midi-Pyrénées rejoint la position de la Commission européenne sur la nécessité de mettre en œuvre un véritable Espace européen de la Recherche, efficace et performant. Il s'agit néanmoins de veiller à ce qu'il ne réponde pas à une logique uniquement intergouvernementale. Au contraire, il s'agit d'initier un réel débat sur la territorialisation de la politique européenne de la Recherche, avec par exemple la mise en œuvre d'un programme-cadre adapté aux exigences économiques et territoriales. Les Régions, qui sont les premières impactées par la crise économique actuelle, sont également les premières à mettre en place des stratégies de recherche et d'innovation visant à dynamiser leur territoire et à relier les acteurs entre eux (universités, entreprises, clusters), conformément aux objectifs de la Stratégie de Lisbonne. Il s'agit par conséquent de ne pas exclure ces territoires de la réflexion politique.

Il convient par ailleurs de maintenir une politique forte en matière d'Aides d'Etat. Favoriser l'accès des entreprises, et notamment des PME, aux dispositifs d'ingénierie financière est important, mais il convient de maintenir en parallèle la possibilité de recourir aux subventions publiques. Il est ainsi proposé de pérenniser tout particulièrement le dispositif des « Aides à finalité régionale », outils essentiels d'un aménagement équilibré, polycentrique et durable du territoire européen. Ces aides, qui visent à prendre en compte les contraintes géographiques, ne constituent pas un facteur de distorsion pour le marché mais contribuent au contraire au rééquilibrage dans un contexte économique encore très fragilisé.

Concernant les défis du changement climatique et de l'environnement, la Région Midi-Pyrénées est convaincue de la nécessité d'orienter l'économie vers des outils productifs compétitifs, durables et intégrés dans les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. Cette évolution ne doit cependant pas faire oublier la dimension sociale et comportementale de ces défis, et pourrait constituer l'occasion de lancer dans les territoires des expérimentations concernant une nouvelle forme d'économie qui conjugue création d'emploi de qualité, respect de l'environnement et gouvernance participative. Le secteur de l'économie solidaire et, plus largement, de la cohésion sociale, est en ce sens un laboratoire exemplaire auquel il s'agit d'accorder une attention particulière.

De manière générale, renforcer la dimension sociale des politiques de l'Union européenne est un enjeu prioritaire pour l'avenir. La Région Midi-Pyrénées tient notamment à souligner l'importance majeure de la formation initiale et de la formation professionnelle tout au long de la vie, contributions essentielles pour la lutte contre la précarité, la sécurisation de l'emploi et la valorisation des compétences humaines. En termes d'appui à la mobilité étudiante et d'accompagnement des parcours de formation, les Régions françaises interviennent déjà de manière forte. Elles s'interrogent dès lors sur la prépondérance, en France, du niveau national dans la gestion du Fonds Social européen.

Les Régions, qui développent un service public régional de formation, défendent plus largement le maintien de services publics locaux performants, accessibles à tous et adaptés aux besoins spécifiques des territoires, qui sont autant d'éléments essentiels pour assurer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Une directive-cadre européenne relative aux Services d'intérêt général, permettant de sécuriser le cadre d'intervention et de mise en œuvre des services publics, serait essentielle à la bonne application des principes définis dans la future Stratégie « UE 2020 ».

Quelles modalités de mise en œuvre ? Quel rôle pour la Politique de cohésion ?

La mise en œuvre de ces grandes orientations n'est pas évoquée par le document.

La Région Midi-Pyrénées invite dès lors la Commission européenne à préciser les instruments politiques et les modalités de fonctionnement de programmes communautaires qui seront concernés par la mise en œuvre de ces priorités stratégiques.

Le rôle de la future Politique de Cohésion sera à ce sujet essentiel. Cette politique joue d'ores et déjà un rôle décisif, par sa capacité à mobiliser les différents acteurs du développement à tous les niveaux territoriaux, dans le respect du principe de subsidiarité aujourd'hui consacré par le Traité de Lisbonne.

La Politique de Cohésion doit rester d'envergure européenne et ne pas être renationalisée, afin de garantir la mise en œuvre d'objectifs stratégiques clairs, permettant à l'Europe de répondre aux défis mondiaux tout en s'adaptant aux exigences locales et régionales.

Les Fonds structurels doivent pouvoir aider les collectivités territoriales à mettre en œuvre les grands objectifs de la Stratégie « UE 2020 », par la poursuite de l'actuel Objectif Compétitivité régionale et Emploi, afin de maintenir l'effet de levier dont l'importance ne doit pas être sous-estimée.

De manière générale, la Politique de Cohésion doit rester une priorité communautaire, puisqu'elle facilitera l'adaptation des territoires aux besoins futurs. Sa définition précise appellera en revanche un débat spécifique, en lien avec les perspectives financières 2014-2020 et auquel les autorités régionales devront être largement associées : ne s'agirait-il pas de renforcer la complémentarité entre Politique de Cohésion et politique de développement rural ? Ne pourrait-on pas aller vers une Politique agricole plus régionalisée, et adapter les modalités de gestion du Fonds social européen qui est aujourd'hui encore très national dans ses orientations ?

Enfin, il conviendra de veiller à la question des indicateurs de suivi et d'évaluation de la Stratégie « UE 2020 ». Les indicateurs précédemment utilisés dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne ont souffert d'être trop nationaux et peu adaptés aux réalités locales : il s'agira dès lors de définir, de manière concertée entre l'UE, les Etats et les Régions, une gamme complète d'indicateurs qui soient davantage territorialisés.

Une gouvernance fragile et un manque de reconnaissance des autorités locales et régionales

La Région Midi-Pyrénées considère que la mise en œuvre de cette future Stratégie « UE 2020 » doit se baser sur une approche territoriale.

A ce titre, il est regrettable que le document de la Commission européenne ne s'accompagne pas de propositions concrètes visant à améliorer la gouvernance ou l'impact territorial des politiques envisagées, à l'heure où l'on réfléchit à la notion de « gouvernance multi niveaux » et où doit se formaliser l'Objectif communautaire de cohésion territoriale.

Il est primordial d'élaborer une meilleure gouvernance des politiques européennes et notamment de la Stratégie « UE 2020 », qui va orienter pendant plusieurs années l'essentiel des actions communautaires. Pour ce faire, l'association des collectivités territoriales, et notamment des Régions, est indispensable, en raison de leur contribution à la croissance, à la création d'emplois, à l'innovation et à la lutte contre le réchauffement climatique, mais également parce qu'elles peuvent être de véritables relais entre les besoins émanant du terrain d'une part, et la déclinaison nationale et européenne des objectifs de la Stratégie « UE 2020 » d'autre part. Elles sont habilitées et ont toute légitimité pour relayer la concertation et le processus de gouvernance sur leur territoire en associant les acteurs concernés (partenaires sociaux, économiques, consulaires, associatifs).

La Région Midi-Pyrénées appelle ainsi à la définition d'un cadre de mise en œuvre souple et adapté aux besoins des territoires locaux et régionaux, dans le respect de la cohésion territoriale, ce nouvel Objectif de l'Union européenne qui manque encore douloureusement de contenu et d'ambition partagée.